

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1530
30 juin 1950
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 30 JUIN 1950,
PAR LE DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'AUSTRALIE,
AU SUJET DE LA RESOLUTION ADOPTEE LE 27 JUIN 1950 PAR LE
CONSEIL DE SECURITE (S/1511)

Le Gouvernement du Commonwealth a pris une nouvelle mesure en application de la résolution du Conseil de sécurité ; il a décidé de mettre à la disposition des Nations Unies, par l'intermédiaire des autorités américaines, l'escadrille de chasse de l'aviation royale australienne actuellement en garnison au Japon. Les Nations Unies ayant décidé de venir en aide à la République de Corée, le Gouvernement du Commonwealth, signataire de la Charte, est déterminé à s'acquitter de ses obligations et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour appliquer la décision du Conseil de sécurité. Il en informe le Secrétaire général des Nations Unies, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, celui du Royaume-Uni et celui des autres pays du Commonwealth britannique. D'autre part, les préparatifs du retour en Australie des forces d'occupation du Commonwealth britannique (BCOF) sont suspendus.

